ALLIER BOURBONNAIS
Le Département

CHARTE
ENTREPRISES TERRITOIRE ALLIER



PRÉAMBULE

Pourquoi une charte ? Pour qui ?

La charte ENTREPRISES TERRITOIRE ALLIER a pour objectif de réunir Département, Entreprises, Acteurs de l'insertion et Allocataires du RSA dans une démarche d'échanges, de partage, de collaboration et de partenariat.

La charte invite chacun à s'impliquer positivement pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi, renforcer les compétences et accompagner chaque allocataire du RSA vers une insertion durable.

La lutte contre la précarité et l'exclusion passe par une mobilisation collective et coordonnée. Nous avons tous un rôle à jouer pour renverser la tendance et montrer que nous pouvons parvenir à mettre en place une véritable dynamique avec nos entreprises locales. L'enjeu de cette charte est de réunir celles et ceux qui désirent agir ensemble.

Cette mobilisation unique au sein d'un département s'appuie sur des valeurs partagées essentielles pour garantir la réussite des missions que la charte entend mettre en œuvre. Toute action commune sera empreinte des valeurs de :

Solidarité territoriale : agir ensemble.

Innovation durable : expérimenter de nouvelles formes de collaboration.

Transparence de l'action : clarifier les rôles et les attentes de chacun.

Territorialité : valoriser les territoires et leurs potentiels.

Confiance : en soi et dans l'autre.

Fierté territoriale : l'Allier doit mettre en lumière ses capacités à oser.

Anticipation : créer et adopter les actions de demain.

Réciprocité : œuvrer d'égal à égal dans les relations et collaborations.

La charte ambitionne d'être profitable à chaque partenaire par le biais de relations étroites et élaborées et permet à tous de clamer haut et fort à l'unisson :

Alliés ensemble !

Le Président du Conseil départemental de l'Allier
Claude RIBOULET



Qui est concerné par la charte ?

Les acteurs de la charte

1. Département de l'Allier
2. Entreprises
3. Acteurs de l'insertion
4. Allocataires du RSA

Comment chaque acteur est lié à la charte par l'engagement qui lui est propre ?

1. Dispositions du Département de l'Allier

- **S'engager** à tout mettre en œuvre pour la réussite du dispositif.
- **S'engager** auprès des entreprises pour être facilitateur.
- **Coordonner et accompagner** les actions entre les différents acteurs.
- **Financer** des dispositifs d'accompagnement.
- **Évaluer** régulièrement l'efficacité des actions mises en place.
- **Œuvrer** pour l'obtention d'un label « solidaire » et le faire savoir au plan national.

2. Dispositions des Entreprises

- **S'engager** contractuellement au côté du Département (Convention Alliés Ensemble !).
- **Identifier** les besoins en recrutement et les compétences recherchées.
- **Faciliter** l'accès à l'emploi pour les allocataires du RSA (offres adaptées, immersions, contrats aidés, heures d'activités, méthode IOD…).
- **Sensibiliser** ses partenaires, ses salariés à l'importance de la démarche de la charte.
- **Participer** au développement et rayonnement de son territoire par le biais de la charte.

3. Dispositions des Acteurs de l'insertion

- **S'engager** contractuellement aux côtés du Département via les contractualisations.
- **Recruter** des allocataires aptes à suivre un parcours de remobilisation professionnelle.
- **Former** et qualifier les publics accompagnés.
- **Accompagner** vers l'emploi durable, en lien avec les entreprises locales.
- **Partager** les bonnes pratiques et les retours d'expérience avec les autres partenaires.

4. Dispositions des Allocataires du RSA

- **S'engager** dans un parcours d'insertion personnalisé avec un référent d'accompagnement d'un Espace Insertion Emploi du Département en signant un contrat d'engagement clair.
- **Participer** activement aux actions proposées (formations, ateliers, immersions professionnelles).
- **Adopter** un comportement adapté au monde du travail.

Quelles sont les modalités de collaboration entre les acteurs de la charte ?

A. Co-construction des parcours

- **Diagnostic partagé :** évaluer ensemble les compétences, les freins et les leviers de chaque allocataire pour chaque action menée.
- **Plan d'action individualisé :** définir des étapes réalistes et mesurables.
- **Suivi régulier :** points d'étape pour ajuster l'accompagnement.

B. Communication et partage d'information

- **Réunions trimestrielles** entre tous les acteurs pour faire un bilan et ajuster les actions.
- **Plateforme collaborative** (si possible) pour partager les offres d'emploi, les formations et les retours d'expérience.
- **Transparence** sur les résultats et les difficultés rencontrées.
- **Communication dans la presse locale et nationale.**

C. Innovation et expérimentation

- **Tester** de nouvelles méthodes d'accompagnement (parrainage, mentorat, ateliers collectifs).
- **Capitaliser** sur les réussites pour les dupliquer.

D. Évaluation et amélioration continue

- **Indicateurs de suivi :** nombre de parcours engagés, taux de retour à l'emploi, satisfaction des allocataires et des entreprises.
- **Bilan annuel :** présentation publique des résultats et des perspectives d'amélioration.
- **Ajustements :** la charte sera révisée tous les deux ans pour intégrer les évolutions des besoins et des dispositifs.

Conclusion

Tout engagement de chaque acteur vis-à-vis de l'autre doit être imprégné des valeurs énoncées dans cette charte.

Cette charte marque la volonté commune de transformer la résignation en possible : passer de la précarité à l'autonomie, de l'isolement à la solidarité, de l'incertitude à la confiance par une collaboration étroite et transparente entre les acteurs.

Ensemble, faisons de l'Allier un territoire d'opportunités pour tous.

Le Président du Conseil départemental de l'Allier
Claude RIBOULET



Direction Insertion, Emploi et Lutte contre la Pauvreté
Département de l'Allier

Conseil départemental de l'Allier
1 avenue Victor Hugo, 03000 Moulins
04 70 34 40 03

allier.fr

ALLIER BOURBONNAIS
Le Département